

Gouvernement du Québec

Décret 316-2016, 15 avril 2016

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française à madame Hélène David, membre du Conseil exécutif, à compter du 15 avril 2016;

QUE, conformément à cet article, soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre responsable de la région de l'Estrie à monsieur Pierre Paradis, membre du Conseil exécutif, à compter du 15 avril 2016.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64792